



Conséquence de plainte retiré au pénal

Par Visiteur

J'ai porté plainte en gendarmerie contre mon un homme que je frequante pour menaces et harcelement telephonique, apres 24 h de refexion et d'explication j'ai retiré ma plainte. ma question est la suivante: que risque mon ami et comment savoir si le procureur classe l'affaire ou pas .
merci de me repondre rapidement.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

que risque mon ami et comment savoir si le procureur classe l'affaire ou pas .
Malheureusement le fait de retirer votre plainte ne met pas fin aux éventuelles poursuites et davantage encore dans le cadre des violences dont vous faites l'objet.
Est ce que votre ami a été convoqué par les gendarmes?

Cordialement

Par Visiteur

Non, il n'a pas encore été convoqué,il n'y a pas eu de violence juste des mots au téléphone, risque t'il réellement des ennuis avec les gendarmes si il vient dans la région ou si il vient me voir dans la mesure ou nous nous sommes réconciliés

Par Visiteur

Bonjour Madame,

risque t'il réellement des ennuis avec les gendarmes si il vient dans la région ou si il vient me voir dans la mesure ou nous nous sommes réconciliés
Quel que soit le lieu où se trouve votre ami il peut être poursuivi.
En l'espèce je pense que le procureur va classer sans suite car les faits ne sont pas d'une réelle gravité.

Cordialement